Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 6 septembre 2022, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4170, avenue Marcil

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à l'article 329 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin de permettre un empiètement de 2,43 mètres de la structure du balcon dans la marge arrière.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 19 août 2022.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate